

LE CONTRAT GAV

Qui est couvert ?

La garantie peut protéger l'assuré uniquement ou inclure également son conjoint et ses enfants.

Quels sont les risques ?

La garantie accidents de la vie couvre les dommages liés :

- aux accidents domestiques (brûlure, chute, bricolage, jardinage, intoxication...)
- aux accidents survenus dans le cadre de loisirs (sport, voyage...)
- aux catastrophes naturelles (tempête, avalanche, tremblement de terre...) ou technologiques (effondrement d'un magasin, par exemple)
- aux accidents médicaux
- aux agressions ou attentats

Quels sont les risques exclus ?

La garantie ne couvre pas les accidents du travail dont l'indemnisation est prise en charge par d'autres moyens et rarement les accidents de la route.

Il convient également d'être attentif au contrat proposé par l'assureur car certains risques peuvent être spécifiquement exclus de la protection (certaines activités sportives par exemple).

Quels sont les préjudices indemnisés ?

Le contrat de base prévoit l'indemnisation des victimes ayant subi une incapacité permanente égale à au moins 30 %. Cependant, les assureurs peuvent offrir une indemnisation dès 10 %, voire 5 %, ou 1 % pour les enfants.

L'indemnisation vise à réparer le préjudice physique, ses conséquences sur la vie professionnelle, personnelle, matérielle et familiale de la victime.

En cas de décès, les préjudices moraux et économiques des bénéficiaires sont pris en compte.

La garantie couvre généralement les accidents survenus dans les pays de l'Union européenne et la Suisse, et ceux survenus dans le reste du monde dans le cadre d'un séjour de moins de 3 mois.

Quel est le délai d'indemnisation ?

L'indemnisation doit être rapide. Ainsi, l'assureur doit proposer une offre d'indemnisation dans les 5 mois qui suivent la déclaration de l'accident ou du décès.

L'assureur doit alors verser le montant de l'indemnisation au plus tard 1 mois après l'accord de la victime.

L'indemnisation au titre de la garantie des accidents de la vie est plafonnée à 1 000 000 € par victime.